



ACTUALITÉ

# La « loi du retour » appliquée en Espagne

La mesure a surpris. L'Espagne veut donner la possibilité aux Juifs sépharades dont les ascendants furent expulsés en 1492 du pays d'obtenir la nationalité espagnole. Comment expliquer cette mesure ? Est-elle bien perçue par ceux dont les aïeux furent martyrisés, brûlés en place publique, convertis de force et finalement expulsés ? Le point dans ce dossier.



Le tribunal de l'Inquisition accuse les juifs convertis au christianisme de continuer à pratiquer le judaïsme.

HISTORIQUE

# L'expulsion des Juifs d'Espagne et la naissance de la diaspora sépharade

Depuis peu, le gouvernement madrilène a offert la possibilité à tous les descendants des Juifs qui furent expulsés d'Espagne en 1492 la possibilité d'obtenir la nationalité espagnole. Il y a plus de cinq cents ans, par l'Édit de l'Alhambra, les rois catholiques, Isabelle de Castille et Ferdinand d'Aragon, ordonnaient en effet l'expulsion de tous les Juifs qui refuseraient de se convertir au catholicisme, signant la fin de leur présence millénaire.

Loin d'être unique au Moyen-Âge, l'expulsion des Juifs d'Espagne fut un cataclysme parce qu'elle touchait la communauté la plus peuplée et la culture la plus florissante du XVe siècle. En 1492, selon les historiens, entre 150 000 et 200 000 Juifs auraient alors été contraints de quitter l'Espagne, beaucoup vers le Portugal, mais aussi vers le Maroc, les Pays-Bas et l'Empire ottoman où ils seront à l'origine d'une importante communauté en Europe centrale. La diaspora sépharade était née emportant avec elle ses traditions et ses rites, une culture ancestrale et une langue particulière.

L'expulsion des Juifs de la péninsule ibérique s'inscrivait dans la Reconquista entreprise par les souverains espagnols. La péninsule avait en effet été envahie par les Arabes au début du VIIIe siècle, sous la domination desquels les Juifs ont connu un âge d'or, développant la plupart des domaines de savoir juifs, dont la philologie hébraïque, la poésie et la philosophie juives. Cette époque, dite de la Convivencia, au cours de laquelle les idées s'échangèrent activement entre juifs, chrétiens et musulmans, fut source de tensions dues au bras de fer permanent entre les deux grandes puissances chrétienne et musulmane, le rôle de passeurs de la judaïcité étant attribuable à leur condition de minorité tentant de préserver tant bien que mal son existence.

À mesure que le pouvoir chrétien s'affirmait et que la présence des Maures se réduisait au seul royaume de Grenade, les mesures de pression se resserraient sur les Juifs en terre chrétienne. Diverses mesures furent alors entreprises pour convertir les Juifs au christianisme, au terme de Disputations truquées



Le portrait du mariage de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille, 1469.

comme la dispute de Barcelone ou celle de Tortosa ou de campagnes de conversion forcée culminant avec les baptêmes sanglants de 1391. Outre les nombreuses victimes de ces persécutions et les vagues d'émigration qu'elles entraînent, ces mesures créèrent un phénomène nouveau, le marranisme, où des Juifs, souvent contraints à la conversion, demeureraient secrètement attachés au judaïsme.

### Ces mesures créèrent un phénomène nouveau, le marranisme

La plupart des Marranes furent contraints de demeurer en Espagne, incapables de trouver leur place parmi les chrétiens qui se méfièrent de ces nouveaux convertis ou jalouèrent leur position sociale. Certains d'entre eux s'étaient servis de la conversion comme moyen d'ascension, conservant des liens privilégiés avec la communauté juive et n'observant qu'une fidélité de façade. C'est officiellement afin d'extirper toute tendance à la judaïsation parmi ces Marranes que l'Inquisition espagnole reçut les pleins pouvoirs pour s'acharner sur ces conversos.

Rien ni personne n'empêchera le 31 mars 1492, la publication du décret de l'Alhambra qui précisait notamment :

« Nous avons décidé d'ordonner à tous les Juifs, hommes et femmes, de quitter nos royaumes et de ne jamais y retourner... à la date du 31 juillet 1492 et ne plus rentrer sous peine de mort et de confiscation de leurs biens ». Rendu public le 29 avril 1492, le décret ordonnait l'expulsion définitive des Juifs refusant le baptême, tous âges

et catégories sociales confondus, ne leur permettant d'emporter qu'une infime partie de leur patrimoine. Isabelle la Catholique, encouragée par son confesseur Tomas de Torquemada, tabla sur une conversion massive de Juifs profondément attachés à leur patrie. Elles s'élèveraient à environ 50 000 individus, selon l'estimation d'Isidore Loeb.

Le décret de l'Alhambra, interdisant de séjour les Juifs sur le territoire espagnol, est resté officiellement en vigueur jusqu'au 28 juin 1967, date de son abrogation à l'initiative du ministre du Tourisme, Manuel Fraga Iribarne. ●

SANDRINE SZWARC



Le décret de l'Alhambra sera signé par les monarques Isabelle de Castille et Ferdinand d'Aragon le 31 mars 1492.

UNE LANGUE POUR MÉMOIRE

## Ladino et judéo-espagnol

Une différence est faite entre le ladino, comme langue sacrée et écrite, et le judéo-espagnol que l'on appelle aussi djudezmo, djidy, djudy, espanyol, comme langue parlée. Cette dernière est un idiome judéo-roman dérivé du vieux castillan et de l'hébreu. Il est parlé aujourd'hui par les communautés sépharades descendantes des Juifs expulsés d'Espagne en 1492 par le décret de l'Alhambra, dans une aire géographique qui s'étend autour du bassin méditerranéen et en Europe du Sud (Livourne, Istanbul, Sofia, Sarajevo, Salonique, etc.) Les rabbins soucieux de compenser l'oubli progressif de l'hébreu, construisirent, pour faciliter la lecture des Livres sacrés, une langue-calque, le ladino. Ce judéo-espagnol ne doit pas être confondu avec le ladino, langue au vocabulaire castillan mais à la syntaxe hébraïque, inventée pour traduire les textes sacrés hébreux à l'intention des locuteurs de judéo-espagnol.

Cependant, cette définition du ladino, comme une langue uniquement écrite servant à l'étude de la Torah, ne fait pas l'unanimité. En effet, les descendants des Juifs chassés d'Espagne par les Rois catholiques à la fin du XVe siècle revendiquent la pratique du ladino et non du « judéo-espagnol ». Ils désignent donc par ladino la langue qu'ils parlent, essentiellement composée d'espagnol du XVe siècle, de quelques mots d'hébreu (surtout concernant la religion), et d'autres mots provenant des différents pays d'accueil (turcs, grecs ou bulgares) et par « judéo-espagnol » la langue parlée par les Juifs du Maroc espagnol. ●

S.Sz.